

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-1

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Conformément à l'article L 5211-2 du CGCT renvoyant à l'article L 2122-7, l'élection du Président se déroule au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats sera déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 54
- Majorité absolue : 28

A obtenu :

- Monsieur René MAHET : 54

Monsieur René MAHET ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé Président et a été installé.

Monsieur René MAHET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-2.1

VALIDATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Tous les EPCI doivent établir un règlement intérieur. Il a pour objet de définir le fonctionnement du Conseil de Communauté et d'aménager les modalités d'exercice des pouvoirs et attributions confiés, respectivement au Conseil de Communauté, au Président, aux vice-Président(e)s et au Bureau.

Ce règlement (joint en annexe) tient compte des changements intervenus ces dernières années, concernant l'intercommunalité, dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

⇒ Après en avoir délibéré, par 57 voix pour et 5 contre, à la majorité des membres présents, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le règlement intérieur du Conseil de Communauté, joint en annexe
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 060-24600855-20260416-2026_04_16_2_1-DE

Publié sur le site Internet le **30 avril 2026**

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Adopté en Séance de Conseil de Communauté du 16 avril 2026

SOMMAIRE

COMPOSITION ET ORGANISATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE	4 -
MEMBRES	4 -
COMMISSIONS	4 -
PRESIDENT	6 -
VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU	7 -
CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS	8 -
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE COMMUNAUTE	9 -
REUNIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE	9 -
DEROULEMENT DES REUNIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE	10 -
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE	12 -

PREAMBULE

Le présent règlement a pour objet de définir le fonctionnement du Conseil de Communauté et d'aménager les modalités d'exercice des pouvoirs et attributions confiés, respectivement au Conseil de Communauté, au Président, aux Vice-Présidents et au Bureau.

La Communauté de Communes a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace (article L.5214-1 - CGCT).

Dans l'intérêt du territoire formé par les communes membres, la Communauté de Communes agit en toute liberté et indépendance dans les domaines qui lui sont confiés par la loi et ses statuts, dans le respect de ceux qui relèvent de l'Etat, des communes membres et des autres collectivités territoriales.

De même, le Président et le Bureau, sous l'autorité et le contrôle du Conseil de Communauté, sont chargés de préparer et d'exécuter les décisions du Conseil.

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil de Communauté. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la Communauté (article L.5211-9- CGCT).

Le Conseil de la Communauté de Communes peut déléguer une partie de ses attributions. Lors de chaque réunion du Conseil, le Président rend compte des travaux du Bureau (*article L.5211-10 - CGCT*).

Le présent règlement, établi en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code électoral, a été approuvé par le Conseil de Communauté.

COMPOSITION ET ORGANISATION DU CONS Publié sur le site Internet le **30 avril 2026****MEMBRES****Article 1er - Composition du Conseil de Communauté**

La Communauté de Communes est administrée par un conseil composé de délégués des communes adhérentes. Les membres du Conseil sont élus dans les conditions prévues à l'article L.5211-6 du CGCT

Le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux (L.5211-8 CGCT).

COMMISSIONS**Article 2 - Commissions permanentes**

Pour l'étude des affaires relevant de la compétence de la Communauté et pour la préparation des décisions et des actions à entreprendre dans ses différents domaines d'intervention, le Conseil de Communauté constitue **9 commissions** de travail permanentes composées des membres du Bureau et du Conseil de Communauté :

- Commission "Aménagement de l'espace – Urbanisme – Habitat"
- Commission " Développement économique "
- Commission "Environnement" : Eau, Assainissement Collectif et Non Collectif, gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI), Ruissellement, déchets ménagers, PAECT...
- Commission « Tourisme »
- Commission « Valorisation du Territoire » "
- Commission "Services à la population" : Transports – Petite Enfance – Santé...
- Commission « Jeunesse et Sport » : Animation Jeunes - Équipements sportifs d'intérêt communautaire
- Commission " Voirie"
- Commission " Communication - Culture "

Chacune des 9 commissions est composée de la façon suivante :

- Au maximum 15 personnes parmi les Délégués titulaires si ces derniers en font la demande,
- Au moins 2 Membres du Bureau, dont le Vice-Président en font partie,
- Chaque membre du Bureau s'inscrit au maximum dans 2 commissions.

La présente liste des commissions n'est pas limitative ; il s'agit des commissions de base, qui seront installées en fonction des compétences de la Communauté de Communes. D'autres commissions supplémentaires peuvent être créées en tant que de besoin par le Conseil de Communauté, notamment en cas d'évolution de statuts.

Article 3 - Commissions temporaires

Des commissions spéciales ou groupes de travail peuvent être créés de façon temporaire pour étudier des questions particulières qui leur sont soumises par le Conseil ou le Bureau.

Article 4 – Commissions d'appel d'offres ou d'adjudications

La commission d'appel d'offres ou d'adjudications est composée des Membres suivants :

- ✓ le Président de la Communauté de Communes et 5 Membres titulaires (+5 membres suppléants) élus par le Conseil en son sein.

Peuvent assister également aux réunions :

- ✓ le Comptable de la Communauté,
- ✓ un représentant du Directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,
- ✓ un représentant du service technique compétent pour suivre ou assurer l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours d'un tel service ou lorsque l'adjudication porte sur des travaux subventionnés par l'Etat,
- ✓ les personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Ont voix délibérative le Président de la Communauté de Communes ou son représentant et les trois Membres élus par le Conseil (ou leurs suppléants, le cas échéant).

En cas de partage égal des voix, le Président ou son représentant a voix prépondérante.

Ont voix consultative le Comptable de la Communauté de Communes et les autres Membres de la commission. Leurs avis sont, sur leur demande, consignés au procès-verbal de la réunion

Article 5 – Rôle et fonctionnement des commissions

Le Président de la Communauté est Président de droit qu'elles soient permanentes ou temporaires.

Toutefois, les commissions sont convoquées par les Vice-Présidents de la Communauté chargés du thème considéré et présidé par eux en cas d'absence du Président de la Communauté.

Les commissions ont vocation à examiner au fond toutes les affaires de leur ressort qui leur sont soumises, soit par le Président, soit par le Conseil, ou par le Bureau, et à exprimer un avis ou des propositions sur les sujets traités.

Les séances des commissions ne sont pas publiques et leurs travaux demeurent confidentiels. Toutefois, le Président de la Communauté ou le Vice-Président chargé du suivi de la commission peuvent inviter toutes personnes non élue sollicitées en raison de leurs compétences, à participer aux réunions de commission, soit pour l'informer, soit pour recevoir toute information utile à l'avancement des travaux.

PRESIDENT

Article 6 – Election

Le Président est élu par le Conseil de la Communauté parmi ses membres âgés de 18 ans révolus, au scrutin secret et à la majorité absolue, au cours de la première réunion qui suit le renouvellement général des Conseils Municipaux. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

La séance de désignation du Président est présidée par le doyen d'âge du Conseil.

La convocation à cette séance est faite dans les conditions ordinaires mais la mention spéciale de l'élection du Président doit y figurer. Pour désigner le Président, le Conseil doit, en principe, être au complet dans sa composition.

Article 7 – Mandat

Le Président est élu pour la même durée que le Conseil de Communauté.

Article 8 – Attributions

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil de la Communauté et du Bureau.

Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la Communauté.

Il représente la Communauté de Communes en justice

Article 9 – Délégations et suppléances

Le Président est seul chargé de l'administration, mais il peut, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres Membres du Bureau. Dans les mêmes conditions, sous sa surveillance et sa responsabilité, il peut donner par arrêté, délégation de signature au directeur général des services.

Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU

Article 10 – Nombre

Le bureau est composé de 29 membres dont :

- le Président
- 7 Vice-Présidents
- 21 Membres

Article 11 – Election et mandat

Les Vice-Présidents et Membres du Bureau sont élus par le Conseil de Communauté dans les mêmes conditions que le Président et, aussitôt après l'élection de ce dernier. Ils sont élus pour la même durée que le Conseil de Communauté.

Article 12 – Attributions et délégations

Les Vice-Présidents ont pour rôle de seconder le Président dans ses différentes missions, par délégation d'une partie de ses attributions.

Chaque Vice-Président est ainsi chargé de suivre un certain nombre de domaines précis correspondant aux commissions de travail et aux compétences exercées par la Communauté de Communes.

Les 7 Vice-Présidences correspondent aux domaines suivants :

1^{er} VP → Aménagement de l'espace – Urbanisme – Habitat + Développement Economique + Voirie

2^{ème} VP → Environnement

3^{ème} VP → Tourisme

4^{ème} VP → Valorisation du territoire

5^{ème} VP → Services à la population

6^{ème} VP → Jeunesse et Sport

7^{ème} VP → Communication – Culture

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 060-246000855-20260416-2026_04_16_2_1-DE



Publié sur le site Internet le 30 avril 2026

Chaque Vice-Président est chargé du suivi des travaux des commissions correspondant à ses domaines d'attribution. Il assurera automatiquement la Présidence de ces commissions en cas d'absence du Président de la Communauté de Communes.

CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS

Article 13 – Information

Chaque Membre du Conseil de Communauté a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la Communauté qui font l'objet d'une délibération.

Pour permettre l'exercice de ce droit, tout en préservant la bonne marche des services, chaque Conseiller aura la faculté de consulter, avant la séance du Conseil, l'ensemble des dossiers qui y seront présentés et qui seront tenus à sa disposition au secrétariat au minimum vingt-quatre heures avant la réunion.

Il pourra librement les consulter après la séance du Conseil.

Article 14 – Démission

Les démissions des Membres du Conseil de Communauté sont définitives dès leur réception par le Président.

Les démissions des Vice-Présidents, de même que celle du Président, sont définitives dès leur acceptation par le représentant de l'Etat, ou à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE C

Les dispositions du Chapitre 1er du Titre II du Livre 1er de la deuxième partie du CGCT, relatives au fonctionnement du Conseil Municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre (article L.5211-1 - CGCT).

REUNIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**Article 15 – Périodicité des réunions**

Le Conseil de la Communauté de Communes se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Président peut réunir le Conseil de la Communauté chaque fois qu'il le juge utile.

Article 16 – Convocations

Toute convocation est faite par le Président. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée aux Délégués de manière dématérialisée et par écrit et à domicile pour les délégués qui en font la demande

Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté par tout conseiller de la Communauté au siège de la Communauté.

Le délai de convocation est fixé à 5 jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil de Communauté, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure (L 2121-11).

Dans les cas où la séance se tient sur demande du représentant de l'Etat ou des Conseillers de la Communauté, le Président est tenu de le préciser à l'ordre du jour, pour les affaires qui font l'objet de la demande.

Le Président peut inviter, à toute séance du Conseil, toute personne dont il juge la présence utile. Il peut notamment inviter les Maires non délégués de leur commune. Ceux-ci peuvent librement prendre part aux débats, mais ne peuvent participer aux votes éventuels.

Article 17 – Lieu de réunion

Les réunions du Conseil de Communauté ont lieu au siège de la Communauté de Communes. En cas d'indisponibilité/impossibilité, elles peuvent avoir lieu dans tout autre lieu du territoire du Pays des Sources, sur proposition du Président.

Article 18 – Quorum

Le Conseil de Communauté ne délibère valablement que lorsque la majorité des Membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-11, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil de Communauté est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum (article L.2121-17).

Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance. Dans le cas où des Conseillers se retirent en cours de séance, le quorum est vérifié avant la mise en délibéré des affaires suivantes. Toutefois, lorsque le débat sur une question est déjà engagé, le départ de certains élus avant que n'intervienne le vote ne saurait affecter le quorum. Dans cette hypothèse, les Conseillers qui se sont retirés sont considérés comme s'étant abstenus.

DEROULEMENT DES REUNIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Article 19 – Public

Les séances du Conseil de la Communauté sont publiques.

Si 5 délégués ou le Président le demandent, le Conseil de la Communauté de Communes peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huit-clos (article L 5211-11)

Article 20 – Présidence

Le Conseil de Communauté est présidé par le Président et, à défaut, par celui qui le remplace selon l'ordre du tableau.

Dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Conseil élit son Président. Le Président ou l'ancien Président concerné le cas échéant, peut assister à la discussion mais se retire au moment du vote (article L.2121-14).

Article 21 – Police

Le Président a seul la police de l'assemblée et peut faire expulser de l'auditoire tout Individu qui trouble l'ordre (article L.2121-16).

Article 22 – Organisation et direction des débats

Le Président organise et dirige les débats :

- 1) il ouvre, lève, suspend et clôt la séance ;
- 2) il vérifie, après l'appel nominal des Conseillers, que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer ;
- 3) il présente les affaires inscrites à l'ordre du jour ;

- 4) il accorde la parole aux rapporteurs et aux intervenants et clôture les débats ;
- 5) il rappelle à l'ordre les orateurs en cas de manquements au règlement ou à l'ordre du jour ;
- 6) il met aux voix les propositions et recense avec le ou les secrétaires de séance le nombre de suffrage obtenus et en proclame les résultats.

Article 23 – Suspension de séance

Une séance peut être suspendue à la demande du tiers au moins des Conseillers présents. Elle l'est de droit lorsqu'il s'agit de procéder à la nomination de personnes et doit être approuvée à la majorité du Conseil dans les autres cas. Le Président en fixe la durée qui ne peut être inférieure à quinze minutes.

Article 24 – Vote

Le Conseil de Communauté peut soumettre au vote les avis et propositions des commissions, les amendements et propositions présentés par les Conseillers, et toutes les questions qui lui sont présentées sous forme de rapports ou non par le Président. Le vote s'exprime de trois manières : à main levée, au scrutin public, au scrutin secret.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, sauf en cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante (article L.2121-20).

Le refus de prendre part au vote est considéré comme une abstention. Il n'affecte pas le quorum.

- 1) Le vote à main levée est le mode ordinaire. Le secrétaire décompte le nombre de suffrages, et le nombre d'abstentions.
- 2) Le vote peut avoir lieu au scrutin public, sur demande du quart des Membres présents. Il se fait appel nominal des Conseillers ; les noms des votants, avec la désignation de leurs votes, sont insérés au procès-verbal (article L.2121-21).
- 3) Le vote au scrutin secret intervient toutes les fois que le tiers des Membres présents le réclame, ou lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou représentation ; dans ces derniers cas, après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé (article L.2121-21).

Le Conseil de Communauté peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (article L.2121-21).

Article 25 : Pouvoir

Un délégué titulaire, empêché d'assister à une séance, doit transmettre sa convocation à son suppléant (pour les communes qui ont un suppléant). En cas d'empêchement simultané de celui-ci ou pour le cas des communes ayant plusieurs délégués titulaires et pas de suppléant, il peut donner à un collègue titulaire de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.

Un même Conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat révoquant le mandat en cours. Le mandat est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être titulaire de plusieurs mandats consécutifs.

Les procurations sont remises au Président avant l'ouverture de la séance. Elles peuvent lui être adressées par voie postale un jour franc avant la séance à laquelle elles se rapportent.

Une procuration peut être transmise par mail, mais l'original doit être remis ultérieurement au Président.

Article 26 – Questions orales

Les Conseillers de la Communauté ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la Communauté (article L.2121-19 du CGCT).

Le Président ou le Vice-Président délégué compétent y répondent directement, à moins que le Président ne décide le renvoi de la question à la commission compétente ou à une commission ad hoc créée sur le champ par le Conseil.

Des questions écrites peuvent être présentées au Président avant la séance. Le Président y répond au cours de la séance, après l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Article 27 – Secrétariat

Au début de chacune de ses séances, le Conseil de Communauté nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses Membres (services de la Communauté de Communes), qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations (article L.2121-15).

Le secrétaire procède à l'appel nominal des Conseillers, il relève le nom des absents et excusés, mentionne les délégués et délégataires de pouvoirs ; lors des opérations de vote, il dépouille les scrutins, prend note du résultat des votes et des décisions du Conseil, il procède à l'appel nominal lors des scrutins publics et inscrit au fur et à mesure les résultats des votes.

DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Article 28 – Procès-verbal

Le procès-verbal de chaque séance du Conseil est rédigé sous la responsabilité du Président et du ou des secrétaires de séance, publié et diffusé à l'ensemble des délégués de la Communauté.

Article 29 – Approbation du procès-verbal de la réunion

La copie des procès-verbaux est adressée à chacun des suivants.

A l'ouverture de la séance suivante, il peut être donné, et ce à la demande d'un seul Conseiller, lecture du procès-verbal ou du résumé de la réunion précédente. Le Conseil délibère sur l'adoption du procès-verbal.

Article 30 – Registre

Les délibérations contenues dans le procès-verbal sont transcrites par ordre chronologique sur le registre des délibérations visé par le Président. Ce registre est composé de feuillets mobiles cotés et paraphés par le Président, numérotés et reliés en fin d'année.

Article 31 – Affichage

Les décisions sont affichées par extraits à la porte du siège de la Communauté ou sur le site internet de la collectivité, dans la huitaine de chaque séance. Cette publication et la transmission des délibérations au représentant de l'Etat, dans le département, les rendent exécutoires.

Article 32 – Publication

Le dispositif des délibérations à caractère réglementaire, de même que les arrêtés du Président à caractère réglementaire, sont publiés au recueil des actes administratifs de la Communauté, qui est tenu à la disposition du public.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil de Communauté, des budgets et des comptes de la Communauté, des arrêtés du Président.

Article 33 – Délibérations budgétaires

Sauf s'il peut le faire avant le 31 décembre de l'année précédente, le Conseil de Communauté vote le budget primitif avant le 31 mars de l'année concernée, ou avant le 30 avril lors de l'année de renouvellement des Conseils Municipaux. Toutefois, s'il n'a pas disposé, avant le 15 mars, des éléments d'information que doit lui communiquer la Préfecture, il devra le voter dans un délai de quinze jours à compter de la communication par le Préfet de ces documents.

Le vote du compte administratif intervient avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice pour lequel il est établi.

Article 34 – Mise à disposition du public

Les budgets de la Communauté de Communes sont mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption, au siège administratif de la Communauté de Communes.

Le public est avisé de la disponibilité de ces documents, ainsi que de ses annexes, par affichage au siège administratif de la Communauté de Communes ou sur son site internet.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 060-24600855-20260416-2026_04_16_2_1-DE

Publié sur le site Internet le **30 avril 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-2.2

VALIDATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays des Sources est composé du Président, de Vice-Président(e)s et d'autres membres. Le nombre de vice-Président(e)s est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être

supérieur à 20%, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-Président(e)s.

Le règlement intérieur prévoit un Bureau de 29 membres composé du Président, des vice-Président(e)s et de 21 autres membres.

Il est proposé (comme indiqué dans le règlement intérieur) de porter le nombre de vice-Président(e)s de la Communauté de Communes du Pays des Sources à 7 en charge des domaines/commissions suivants :

1^{er} vice-Président(e) → Aménagement de l'espace-Urbanisme-Habitat + Développement Économique + Voirie

2^{ème} vice-Président(e) → Environnement

3^{ème} vice-Président(e) → Tourisme

4^{ème} vice-Président(e) → Valorisation du territoire

5^{ème} vice-Président(e) → Services à la population

6^{ème} vice-Président(e) → Jeunesse et Sport

7^{ème} vice-Président(e) → Communication – Culture

⇒ Après en avoir délibéré, par 58 voix pour, 3 contre et une abstention, à la majorité des membres présents, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** la proposition de porter le nombre de vice-Président(e)s de la Communauté de Communes du Pays des Sources à 7
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,*

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-3

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENT(E)S

L'élection des vice-Président(e)s suit les mêmes règles que celles prévues pour les Conseils Municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

➤ **1er vice-Président(e) en charge de l'« Aménagement de l'espace - Urbanisme-Habitat » et « Développement économique » et « Voirie »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletin blanc ou nul : 0
- Suffrages exprimés : 62
- Majorité absolue : 32

A obtenu

- Monsieur Alain DE PAERMENTIER : 62 voix

Monsieur Alain DE PAERMENTIER, ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé premier vice-président et a été installé.

Monsieur Alain DE PAERMENTIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

➤ **2ème vice-Président(e) en charge de« l'Environnement »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletin blanc ou nul : 4
- Suffrages exprimés : 58
- Majorité absolue : 30

A obtenu

- Monsieur Francis CORMIER : 58 voix

Monsieur Francis CORMIER, ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé deuxième vice-président et a été installé.

Monsieur Francis CORMIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

➤ **3ème vice-Président(e) en charge du « Tourisme »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletin blanc ou nul : 5
- Suffrages exprimés : 57

- Majorité absolue : 30

A obtenu

- Madame Anne-Claire GUIGAND : 57 voix

Madame Anne-Claire GUIGAND ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé troisième vice-président et a été installée.

Madame Anne-Claire GUIGAND a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

➤ **4ème vice-Président(e) en charge de la « Valorisation du territoire »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletin blanc ou nul : 4
- Suffrages exprimés : 58
- Majorité absolue : 30

Ont obtenu

- Monsieur Guillaume PINEL : 44 voix
- Monsieur Antoine BIBAUT : 14 voix

Monsieur Guillaume PINEL , ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé quatrième vice-président et a été installé.

Monsieur Guillaume PINEL a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

➤ **5ème vice-Président(e) en charge des « Services à la population »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletin blanc ou nul : 4
- Suffrages exprimés : 58
- Majorité absolue : 28

Ont obtenu

- Madame Delphine VALOIS : 53 voix
- Monsieur Antoine BIBAUT : 5 voix

Madame Delphine VALOIS , ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé premier vice-président et a été installée.

Madame Delphine VALOIS a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

➤ **6ème vice-Président(e) en charge de la « Jeunesse et Sport »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletin blanc ou nul : 4
- Suffrages exprimés : 58
- Majorité absolue : 30

Ont obtenu

- Monsieur Frédéric FLAMAND : 47 voix
- Monsieur Antoine BIBAUT : 11 voix

Monsieur Frédéric FLAMAND , ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé premier vice-président et a été installé.

Monsieur Frédéric FLAMAND a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

➤ **7ème vice-Président(e) en charge de la « Communication-Culture »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletin blanc ou nul : 3
- Suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 31

Ont obtenu

- Monsieur Sébastien NANCEL : 53 voix
- Monsieur Antoine BIBAUT : 6 voix

Monsieur Sébastien NANCEL, ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé premier vice-président et a été installé.

Monsieur Sébastien NANCEL a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etaient excusés :

Madame S.ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO),

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-4

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Suite aux élections successives du Président et des vice-Président(e)s, il convient de procéder à l'élection des autres membres du Bureau communautaire (29 moins le Président et les 7 vice-Président(e)s soit 21 membres).

En effet, conformément au règlement intérieur du Pays des Sources, le Président et les vice-Président(e)s sont membres de droit.

Il est demandé aux délégués titulaires qui le souhaitent de se porter candidat.

Il convient de procéder dans les mêmes formes que pour l'élection du Président et des vice-Président(e)s à celle des autres membres du Bureau communautaire.

Comme retracé dans le procès-verbal d'installation du Président, des vice-Président(e)s et des autres membres du Bureau, le Bureau Communautaire est donc composé comme suit :

Le Président :

René MAHET

Les vice-Président(e)s :

- Alain DE PAERMENTIER, Maire et Délégué de Ressons-sur-Matz
 - Président des commissions « Aménagement de l'espace – Urbanisme – Habitat », « Voirie » et « Développement économique »
- Francis CORMIER, Maire et Délégué d'Orvillers Sorel
 - Président de la commission « Environnement »
- Marie Anne-Claire GUIGAND, Maire et Déléguée de Neufvy sur Aronde
 - Présidente de la commission « Tourisme »
- Monsieur Guillaume PINEL, Maire et Délégué de Marquéglise
 - Président de la commission « Valorisation du Territoire »
- Delphine VALOIS, Maire et Déléguée de Candor
 - Présidente de la commission « Services à la population »
- Frédéric FLAMAND, 2^{ème} Adjoint et Délégué de Lassigny
 - Président de la commission « Jeunesse et Sport »
- Sébastien NANCEL, Maire et Délégué de Lagny
 - Président de la commission « Communication-Culture »

Les membres :

1. François GOMEZ, Maire et délégué de Thiescourt
2. Philippe VERVAET, Maire et délégué de Villers sur Coudun
3. François FILLON, Maire et délégué de Roye sur Matz
4. Arnaud LUISIN, Maire et délégué de Monchy-Humières
5. Franck HAVARD, Maire et délégué de La Neuville sur Ressons
6. Laurent MAROT, Maire et délégué de LASSIGNY
7. Frédéric MATRAN, Maire et délégué de Mareuil la Motte
8. Baptiste de FRESSE de MONVAL, Maire et délégué de Margny sur Matz
9. Eric PLUCIENNIK, Maire et délégué de Gournay sur Aronde
10. Delphine PIDOUX, Maire et déléguée d'Evricourt.
11. Annie MENARD, Maire et déléguée d'Elincourt Sainte Marguerite
12. Jean-Pierre LEONARD, Maire et délégué de Dives
13. Michel LEROY, Maire et délégué de Cuy
14. Thierry LACROIX, Maire et délégué d'ECUVILLY
15. Guy MESSIALLE, Maire et délégué de Crapeaumesnil

16. Isabelle GRANGER, Maire et déléguée de Braisnes sur Aronde
17. Serge de ARAUJO, Maire et délégué de Coudun
18. Marie-Christine PINSSON, Maire et déléguée de Conchy les Pots
19. Christian LAUDE, Maire et délégué de Cannectancourt
20. Antoine BIBAUT, Maire et délégué d'Antheuil Portes
21. Robert PIECHON, Maire et délégué de Beaulieu les Fontaines

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

DÉPARTEMENT
Oise

EPCI :

Communauté de Communes du Pays des Sources

Publié sur le site Internet le 30 avril 2026

ARRONDISSEMENT
Compiègne

Élection des membres du bureau (Président, des vice-présidents et autres membres)

Effectif du conseil communautaire ou du conseil syndical
62

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice
62

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois d'avril à 18 heures trente minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

1-M. CARPENTIER Philippe	22-M. JEANNOT Bernard	43-M. CORMIER Francis
2-M. BIBAUT Antoine	23-M. PLUCIENNIK Eric	44-M. AFONSO Mickaël
3-M. BERTHE Jean-Philippe	24-Mme PILLOT Sandrine	45-M. DE PAERMENTIER Alain
4-M. DARCY Jean-Claude	25-Mme DUBE Thérèse	46-M. LEFEBVRE Claude
5-M. PIECHON Robert	26-M. RAABE Dominik	47-Mme HUART Emmanuelle
6-M. CARDON Christian	27-M. NANCEL Sébastien	48-Mme DEMONT Laura
7-M. MANSARD Francis	28-M. MAROT Laurent	49-M. THERY Stéphane
8-Mme GRANGER Isabelle	29-Mme LEROUX Sophie	50-M. FILLON François
9-Mme VALOIS Delphine	30-M. FLAMAND Frédéric	51-M. LEJEUNE Yannick
10- M. DELACHAMBRE Philippe	31-Mme MOUFLET Audrey	52-M. GOMEZ François
11-Mme PINSSON Marie-Christine	32-M. MAHET René	53-Mme GELSOMINO Coralie
12-M. HUCHER Vincent	33-M. MATRAN Frédéric	54-M. GREUGNY Benoît
13-M. DE ARAUJO Serge	34-M. NANCELLE Gauthier	55-M. VERVAET Philippe
14-M. MESSIALLE Guy	35-M. de FRESSE de MONVAL Baptiste	56-Mme CASABIANCA Pascale
15-M. LEROY Michel	36-M. PINEL Guillaume	57-M. RIVOALEN Pierre
16-M. LEONARD Jean-Pierre	37-M. LUISIN Arnaud	58-Mme VAN POUCKE Véronique
17-M. LACROIX Thierry	38-M. MACREZ Raphaël	
18-Mme MÉNARD Annie	39-M. TRIBOUT Guillaume	
19-Mme DEMARQUE Nathalie	40-Mme GUIGAND Anne-Claire	
20-Mme PIDOUX Delphine	41-M. HAVARD Franck	
21-M. BERDON Olivier	42-MIETTON John	

Absents excusés :
 M. SOUABE Eric, représenté par son suppléant M. TANTON Olivier
 M.LAUDE Christian, représenté par son suppléant M.MELIQUE Didier
 Mme ROLLET Sylvie a donné pouvoir à M. DE ARAUJO Serge
 M. ODERMATT Franck, représenté par sa suppléante Mme DUMONT Elisabeth

1. Installation des conseillers communautaires (ou métropolitains) ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M . René MAHET, président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M . Guillaume PINEL a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

M Francis MANSARD reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 61 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- M. Antoine BIBAUT
- M. Philippe CARPENTIER

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Le vote s'est déroulé de façon électronique.

Après le vote du dernier conseiller ou délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	8
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	54
f. Majorité absolue ¹	28

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. MAHET René	54	Cinquante-quatre

2.5. Proclamation de l'élection du président

M. René MAHET a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. René MAHET, élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 6 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical a fixé à 7 le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]62
 f. Majorité absolue32

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

S²LOW

ID : 060-246000855-20260416-2026_04_16_4B-AR

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SU. Publié sur le site Internet le 30 avril 2026	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Alain DE PAERMENTIER	62	Soixante-deux

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Alain DE PAERMENTIER a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président**3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants 62
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 58
 f. Majorité absolue 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Francis CORMIER	58	Cinquante-huit

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. Francis CORMIER a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants 62
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 57
 f. Majorité absolue 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Anne-Claire GUIGAND	57	Cinquante-sept

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Mme Anne-Claire GUIGAND a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

3.4. Élection du quatrième vice-président**3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants 62
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 58
 f. Majorité absolue 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Antoine BIBAUT	14	Quatorze
M. Guillaume PINEL	44	Quarante-quatre

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. Guillaume PINEL a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 060-246000855-20260416-2026_04_16_4B-AR



Publié sur le site Internet le 30 avril 2026

3.5. Élection du cinquième vice-président**3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants 62
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 58
 f. Majorité absolue 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M Antoine BIBAUT	5	Cinq
Mme. Delphine VALOIS	53	Cinquante-trois

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Mme Delphine VALOIS a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.

3.6. Élection du sixième vice-président**3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants 62
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 58
 f. Majorité absolue 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Antoine BIBAUT	11	Onze
M. Frédéric FLAMAND	47	Quarante-sept

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. Frédéric FLAMAND a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président**3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants 62
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 59
 f. Majorité absolue 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Antoine BIBAUT	6	Six
M. Sébastien NANCEL	53	Cinquante-trois

3.7.2. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M. Sébastien NANCEL a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

En cas d'élection d'autres membres du bureau, le scrutin étant le même (uninominal à 3 tours) merci de suivre le même modèle que pour l'élection des présidents et vice-présidents et de compléter le procès-verbal en conséquence.

4. Élection des autres membres du Bureau**4.1. Élection du membre du bureau n°1**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	8
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	54
f. Majorité absolue	28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. François GOMEZ	54	Cinquante-quatre

4.1.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°1

M. François GOMEZ a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.2. Élection du membre du bureau n°2

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	51
f. Majorité absolue	26

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Philippe VERVAET	51	Cinquante et une

4.2.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°2

M. Philippe VERVAET a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.3. Élection du membre du bureau n°3

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	57
f. Majorité absolue	29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. François FILLON	57	Cinquante-sept

4.3.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°3

M François FILLON a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.4. Élection du membre du bureau n°4

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	55
f. Majorité absolue	28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SU	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Arnaud LUISIN	55	

Publié le 30/04/2026

ID : 060-246000855-20260416-2026_04_16_4B-AR

Publié sur le site Internet le 30 avril 2026

4.4.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°4

M Arnaud LUISIN a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.5. Élection du membre du bureau n°5

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants 62
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 8
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 54
 f. Majorité absolue 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Franck HAVARD	54	Cinquante-quatre

4.5.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°5

M. Franck HAVARD a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.6. Élection du membre du bureau n°6

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants 62
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 20
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 42
 f. Majorité absolue 22

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Laurent MAROT	44	Quarante quatre

4.6.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°6

M. Laurent MAROT a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé

4.7. Élection du membre du bureau n°7

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants 62
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 9
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 53
 f. Majorité absolue 27

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Frédéric MATRAN	53	Cinquante-trois

4.7.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°7

M. Frédéric MATRAN a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.8. Élection du membre du bureau n°8

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants	62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	14
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	48
f. Majorité absolue	25

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Baptiste de FRESSE de MONVAL	48	Quarante-huit

4.8.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°8

M. Baptiste de FRESSE de MONVAL a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.9. Élection du membre du bureau n°9

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants	62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	12
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	50
f. Majorité absolue	26

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Eric PLUCIENNIK	50	Cinquante

4.9.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°9

M Eric PLUCIENNIK a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.10. Élection du membre du bureau n°10

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants	62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	59
f. Majorité absolue	30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Delphine PIDOUX	59	Cinquante-neuf

4.10.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°10

Mme Delphine PIDOUX a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

4.11. Élection du membre du bureau n°11

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants	62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	57
f. Majorité absolue	29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SU	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Annie MÉNARD	57	Cinquante-sept

4.11.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°11

Mme Annie MÉNARD a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

4.12. Élection du membre du bureau n°12

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants 62
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 20
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 42
 f. Majorité absolue **4** 22

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean-Pierre LEONARD	42	Quarante-deux

4.12.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°12

M. Jean-Pierre LEONARD a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.13. Élection du membre du bureau n°13

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants 62
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 7
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 55
 f. Majorité absolue 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Michel LEROY	55	Cinquante-cinq

4.13.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°13

M. Michel LEROY a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.14. Élection du membre du bureau n°14

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants 62
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 10
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 52
 f. Majorité absolue 27

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Thierry LACROIX	52	Cinquante-deux

4.14.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°14

M. Thierry LACROIX a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.15. Élection du membre du bureau n°15

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT). Publié sur le site Internet le **30 avril 2026**

4.15.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants	62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	12
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	50
f. Majorité absolue	26

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Guy MESSIALLE	50	Cinquante

4.15.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°15

M. Guy MESSIALLE a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.16. Élection du membre du bureau n°16

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.16.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants	62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	8
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	54
f. Majorité absolue	28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Isabelle GRANGER	54	Cinquante-quatre

4.16.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°16

Mme Isabelle GRANGER a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

4.17. Élection du membre du bureau n°17

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.17.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants	62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	14
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	48
f. Majorité absolue	25

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Serge de ARAUJO	48	Quarante-huit

4.17.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°17

M Serge de ARAUJO a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.18. Élection du membre du bureau n°18

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.18.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants	62
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	10
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	52

f. Majorité absolue 27

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 060-246000855-20260416-2026_04_16_4B-AR

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SU	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Marie-Christine PINSSON	52	Cinquante-deux

Publié sur le site Internet le 30 avril 2026

4.18.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°18

Mme Marie-Christine PINSSON a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

4.19. Élection du membre du bureau n°19

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.19.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants 62
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 17
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 45
 f. Majorité absolue 23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Christian LAUDE	45	Quarente-cinq

4.19.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°19

M. Christian LAUDE a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.20. Élection du membre du bureau n°20

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.20.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants 62
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 21
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
 f. Majorité absolue 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Antoine BIBAUT	41	Quarante et une

4.20.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°20

M. Antoine BIBAUT a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4.21. Élection du membre du bureau n°21

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.21.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants 62
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 8
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 54
 f. Majorité absolue 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Robert PIECHON	54	Cinquante-quatre

4.21.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°21

M. Robert PIECHON a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

5. Observations et réclamations 2

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 060-246000855-20260416-2026_04_16_4B-AR



Publié sur le site Internet le **30 avril 2026**

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 16 avril 2026, à vingt-trois heures en double exemplaire **3** a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président

Le Conseiller Communautaire le plus âgé

Le Secrétaire

Les assesseurs

René MAHET

Francis MANSARD

Guillaume PINEL

Philippe CARPENTIER Antoine BIBAUT

² Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

³ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 060-24600855-20260416-2026_04_16_4B-AR

Publié sur le site Internet le **30 avril 2026**



ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M	MAHET René	29/06/1953	Président	54
M	DE PAERMENTIER Alain	07/09/1962	1 ^{ER} vice-Président	62
M	CORMIER Francis	14/03/1955	2 ^{ème} vice-Président	58
Mme	GUIGAND Anne-Claire	22/12/1980	3 ^{ème} vice-Président	57
M	PINEL Guillaume	28/02/1976	4 ^{ème} vice-Président	44
Mme	VALOIS Delphine	06/04/1979	5 ^{ème} vice-Président	53
M	FLAMAND Frédéric	09/05/1974	6 ^{ème} vice-Président	47
M	NANCEL Sébastien	02/06/1974	7 ^{ème} vice-Président	53
M	GOMEZ François	01/07/1972	1-Membre du Bureau	54
M	VERVAET Philippe	05/04/1954	2-Membre du Bureau	51
M	FILLON François	02/06/1970	3-Membre du Bureau	57
M	LUISIN Arnaud	29/09/1974	4-Membre du Bureau	55
M	HAVARD Franck	08/08/1973	5-Membre du Bureau	54
M	MAROT Laurent	15/07/1961	6-Membre du Bureau	42
M	MATRAN Frédéric	20/08/1977	7-Membre du Bureau	53
M	De FRESSE de MONVAL Baptiste	19/10/1991	8-Membre du Bureau	48
M	PLUCIENNIK Eric	17/08/1963	9-Membre du Bureau	50
Mme	PIDOUX Delphine	19/03/1977	10-Membre du Bureau	59
Mme	MÉNARD Annie	30/09/1954	11-Membre du Bureau	57
M	LEONARD Jean-Pierre	14/12/1950	12-Membre du Bureau	42
M	LEROY Michel	03/03/1954	13-Membre du Bureau	55
M	LACROIX Thierry	01/08/1962	14-Membre du Bureau	52
M	MESSIALLE Guy	21/01/1964	15-Membre du Bureau	50
Mme	GRANGER Isabelle	24/12/1957	16-Membre du Bureau	54
M	DE ARAUJO Serge	10/05/1972	17-Membre du Bureau	48

¹ Préciser : Président, Vice-président (rang) ou Membre du Bureau

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 060-246000855-20260416-2026_04_16_4C-AR

S²LOW

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Publié sur le site Internet le 30 avril 2026 (en chiffres)	
Mme	PINSSON Marie-Christine	27/06/1955	18-Membre du Bureau	52
M	LAUDE Christian	04/03/1978	19-Membre du Bureau	45
M	BIBAUT Antoine	14/10/1989	20-Membre du Bureau	41
M	PIECHON Robert	06/08/1955	21-Membre du Bureau	57

Fait à Ressons sur Matz , le 16 avril 2026

Le Président

Le Conseiller Communautaire le plus âgé

Le Secrétaire

Les assesseurs

René MAHET

Francis MANSARD

Guillaume PINEL

Philippe CARPENTIER Antoine BIBAUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-5

VOTE DES INDEMNITÉS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENT(E)S

L'article L 5211-12 du CGCT précise que l'organe délibérant doit définir les indemnités de fonction du Président et des vice-Président(e)s.

Les indemnités de fonction du Président et des vice-Président(e)s sont calculées par référence au traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique et à un taux (le maximum étant fixé par décret).

Depuis la loi portant création du statut de l'élu local, le montant de l'indemnité perçue par le Président est fixé de droit.

Ainsi, il convient de fixer le montant des indemnités dues au Président et aux vice-Président(e)s selon la proposition suivante :

Fonction	Indemnité mensuelle maximale pour les Communautés de Communes de 20 000 à 49 999 habitants (indice brut terminal)
Président	taux de 67.50%
vice-Président(e)	taux de 24.73%

⇒ Après en avoir délibéré, par 57 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, à la majorité des membres présents, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** les indemnités proposées pour le Président et les vice-Président(e)s de la Communauté de Communes,
- **DÉCIDE** de verser ces indemnités à compter du 17/04/2026,
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-6

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le Bureau communautaire peut disposer, dans un souci de souplesse et d'efficacité, d'un certain nombre d'attributions du Conseil

Communautaire, afin de mettre en œuvre des opérations relevant de la compétence de la collectivité.

Le Bureau communautaire peut régler par ses délibérations et par délégation du Conseil Communautaire les affaires relatives à l'ensemble des attributions de la Communauté de Communes du Pays des Sources à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté de Communes,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville,
- des délégations données au Président par délibération.

Il est proposé de donner délégation au Bureau communautaire, pendant toute la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant :

- la création, la transformation ou la suppression de postes des personnels contractuels ou titulaires de la Communauté de Communes du Pays des Sources,
- la création, la transformation ou la suppression des éléments liés au régime indemnitaire des personnels contractuels ou titulaires de la Communauté de Communes du Pays des Sources,
- la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services d'un montant supérieur à 216 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
- les demandes ou attributions de subventions/participations financières en rapport avec les domaines de compétences de la collectivité,
- la conclusion et la révision du louage de toute chose pour une durée égale ou supérieure à douze ans,
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers et immobiliers au-delà de 4 600 €,
- l'acquisition de terrains,
- la vente de terrains appartenant au patrimoine de la collectivité,
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes au-delà de 5 000 €,
- la passation de contrats/conventions de partenariat, d'adhésion à titre onéreux ou à titre gratuit avec tout organisme institutionnel, associatif ou paritaire,
- la création de comités de pilotage en lien avec les compétences de la collectivité,
- les désignations de délégués du Bureau communautaire à des commissions/comités de pilotage internes ou externes du Pays des Sources,
- la validation de projets ou d'actions en rapport avec les compétences de la collectivité sous réserve de l'inscription des crédits au budget,
- la validation de rapports d'activités internes et externes à la collectivité,
- l'élaboration et l'adoption de tout règlement intérieur en lien avec les compétences de la collectivité,
- la validation de toute organisation de manifestations en lien avec les compétences de la collectivité.

Le Président préparera et exécutera les délibérations du Conseil Communautaire et du Bureau Communautaire. Il rendra compte des décisions du Bureau à chaque séance du Conseil Communautaire.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **DONNE** délégation au Bureau Communautaire pour la durée du mandat pour les actes relevant des attributions du Conseil Communautaire énumérées ci-dessus
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 060-246000855-20260416-2026_04_16_6-DE

Publié sur le site Internet le **30 avril 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-7

**DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
AU PRÉSIDENT**

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil de la Communauté et du Bureau. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la Communauté. Il est le chef des services. Il représente la Communauté de Communes en justice (article L 5211-9 du CGCT).

Comme pour le Bureau Communautaire, le Président, au titre de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales peut recevoir délégation du Conseil Communautaire pour un certain nombre d'attributions à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté de Communes,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.
- des délégations données au Bureau communautaire par délibération

Il est proposé de donner délégation au Président, pendant toute la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant :

- la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 216 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- la conclusion et la révision du louage de toute chose pour une durée n'excédant pas douze ans,
- la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes,
- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- tout contentieux ou actions en justice visant à défendre la Communauté de Communes,
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes dans la limite de 5 000 €.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Président rendra compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations.

⇒ Après en avoir délibéré, par 61 voix pour et 1 abstention, à la majorité des membres présents, le Conseil de Communauté,

- **DONNE** délégation au Président pour la durée du mandat pour les attributions relevant des compétences du Conseil Communautaire énumérées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 060-246000855-20260416-2026_04_16_7-DE

Publié sur le site Internet le **30 avril 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etaient excusés :

Madame S.ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO),

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-8

INSCRIPTION DANS LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Le règlement intérieur de Communauté de Communes du Pays des Sources fixe le nombre de commissions de travail à 9.

Chacune des 9 commissions est composée de la façon suivante :

Au maximum **15** personnes parmi les Délégués Titulaires et les Délégués Suppléants si ces derniers en font la demande,

Au moins **2** membres du Bureau, dont le (la) vice-Président(e), Président en titre de la commission en font partie,

→ Commission « Aménagement de l'espace – Urbanisme – Habitat »

- Alain DE PAERMENTIER, vice-Président de la commission, membre du Bureau et Maire de Ressons sur Matz
- Pascale CASABIANCA, 1^{ère} adjointe de Villers sur Coudun
- Guillaume TRIBOUT, Maire de Mortemer,
- Frédéric MATRAN, membre du Bureau et Maire de Mareuil la Motte,
- Annie MÉNARD, membre du Bureau et Maire d'Élincourt Sainte Marguerite
- Eric PULICENNIK, membre du Bureau et Maire de Gournay sur Aronde
- Serge de ARAUJO, membre du Bureau et Maire de Coudun
- Jean-Pierre LEONARD, membre du Bureau et Maire de Dives
- Guy MESSIALLE, membre du Bureau et Maire de Crapeaumesnil
- Philippe CARPENTIER, 3^{ème} adjoint d'Amy
- Eric SOUABE, Maire de Boulogne la Grasse
- Michel LEROY membre du Bureau et Maire de Cuy.

→ Commission « Développement économique »

- Alain DE PAERMENTIER, vice-Président de la commission, membre du Bureau et Maire de Ressons sur Matz
- Michel LEROY, membre du Bureau et Maire de Cuy
- Guillaume PINEL, membre du Bureau et Maire de Marquéglise
- Franck HAVARD, membre du Bureau et Maire de La Neuville sur Ressons
- Serge de ARAUJO, membre du Bureau et Maire de Coudun
- Thierry LACROIX, membre du Bureau et Maire d'Ecuvilly
- Francis CORMIER, membre du Bureau et Maire d'Orvillers Sorel
- Sébastien NANCEL, membre du Bureau et Maire de Lagny

→ Commission « Tourisme »

- Anne-Claire GUIGAND, vice-Présidente de la commission, membre du Bureau et Maire de Neufvy sur Aronde
- Delphine PIDOUX, membre du Bureau et Maire d'Evricourt
- Nathalie DEMARQUE, 1^{ère} adjointe d'Elincourt
- Guillaume PINEL, membre du Bureau et Maire de Marquéglise
- Robert PIECHON, membre du Bureau et Maire de Beaulieu les Fontaines
- Marie Christine PINSSON, membre du Bureau et Maire de Conchy les Pots

→ Commission « Valorisation du Territoire »

- Guillaume PINEL, vice-Président de la commission, membre du Bureau et Maire de Marquéglise

- Robert PIECHON, membre du Bureau et Maire de Beaulieu les Fontaines
- Nathalie DEMARQUE, 1ère adjointe d'Elincourt
- Marie Christine PINSSON, membre du Bureau et Maire de Conchy les Pots
- Antoine BIBAUT, membre du Bureau et Maire d'Antheuil Portes
- Benoit GREUGNY, Maire de Vignemont
- Philippe VERVAET, membre du Bureau et Maire de Villers sur Coudun
- Alain DE PAERMENTIER, membre du Bureau et Maire de Ressons sur Matz
- Anne Claire GUIGAND, membre du Bureau et Maire de Neufvy sur Aronde

➔ Commission « Environnement »

- Francis CORMIER, vice-Président de la commission, membre du Bureau et Maire d'Orvillers Sorel
- François FILLON, membre du Bureau et Maire de Roye sur Matz
- Sophie LEROUX, 1ère adjointe de Lassigny
- Benoit GREUGNY, Maire de Vignemont
- Frédéric MATRAN, membre du Bureau et Maire de Mareuil la Motte
- Pierre RIVOALEN, 2ème adjoint de Villers sur Coudun
- Philippe VERVAET, membre du Bureau et Maire de Villers sur Coudun
- Baptiste de FRESSE de MONVAL, membre du Bureau et Maire de Margny sur Matz
- Arnaud LUISIN, membre du Bureau et Maire de Monchy Humières
- Guillaume PINEL, membre du Bureau et Maire de Marquéglise
- Bernard JEANNOT, Maire de Giraumont
- Eric SOUABE, Maire de Boulogne la Grasse
- François GOMEZ, membre du Bureau Maire de Thiescourt
- Isabelle GRANGER, membre du Bureau et Maire de Braisnes sur Aronde
- Michel LEROY, membre du Bureau et Maire de Cuy
- Nathalie DEMARQUE, Nathalie DEMARQUE, 1ère adjointe d'Elincourt Sainte Marguerite
- Jean Pierre LEONARD, membre du Bureau et Maire de Dives
- Serge DE ARAUJO, membre du Bureau et Maire de Coudun
- Thierry LACROIX, membre du Bureau et Maire d'Ecuvilly
- Jean-Philippe BERTHE, Maire d'Avricourt
- Philippe CARPENTIER, 3ème adjoint d'Amy

➔ Commission « Services à la population »

- Delphine VALOIS, vice-Présidente de la commission, membre du Bureau et Maire de CANDOR
- Robert PIECHON, membre du Bureau et Maire de Beaulieu les Fontaines
- Vincent HUCHER 1er adjoint de Conchy les Pots
- Arnaud LUISIN, membre du Bureau et Maire de Monchy Humières
- John MIETTON, Maire d'Ognolles
- Frédéric FLAMAND, membre du Bureau et 2ème adjoint de Lassigny

→ Commission « Jeunesse et Sport »

- Frédéric FLAMAND, vice-Président de la commission, membre du Bureau et 2^{ème} adjoint de Lassigny
- Véronique VAN POUCKE, Conseillère municipale de Villers sur Coudun
- Antoine BIBAUT, membre du Bureau et Maire d'Antheuil Portes
- Sébastien NANCEL, membre du Bureau et Maire de Lagny
- Christian LAUDE, Maire de Cnnectancourt.

→ Commission « Communication – Culture »

- Sébastien NANCEL, vice-Président de la commission, membre du Bureau et maire de Lagny
- Isabelle GRANGER, membre du Bureau et Maire de Braisnes sur Aronde
- Benoît GREUGNY, Maire de Vignemont
- Antoine BIBAUT, membre du Bureau et Maire d'Antheuil Portes
- Christian LAUDE, Maire de Cnnectancourt
- Laura DEMONT, Conseillère municipale de Ressons sur Matz
- Jean-Pierre LEONARD, membre du Bureau et Maire de Dives
- Marie Christine PINSSON, membre du Bureau et Maire de Conchy les Pots
- John MIETTON, Maire d'Ognolles
- Delphine PIDOUX, membre du Bureau et Maire d'Evricourt
- Guillaume PINEL, membre du Bureau et Maire de Marquéglise

→ Commission « Voirie »

- Alain DE PAERMENTIER, vice-Président de la commission, membre du Bureau et Maire de Ressons sur Matz
- Francis CORMIER, membre du Bureau et Maire d'Orvillers Sorel
- Francis MANSARD, Maire de Biermont
- Christian CARDON, Maire de Belloy
- Eric SOUABE, Maire de Boulogne la Grasse
- Jean Philippe BERTHE, Maire d'Avricourt
- Antoine BIBAUT, membre du Bureau et Maire d'Antheuil Portes
- Delphine VALOIS, membre du Bureau et Maire de CANDOR
- Vincent HUCHER, 1^{er} adjoint de Conchy le Pots
- Serge DE ARAUJO, Maire de Coudun
- Thierry LACROIX, Maire d'Ecuvilly
- Annie MÉNARD, membre du Bureau et Maire d'Elincourt Sainte Marguerite
- Jean-Pierre LEONARD, membre du Bureau et de Maire de Dives
- Michel LEROY, membre du Bureau et Maire de Cuy
- Guy MESSIALLE, membre du Bureau et Maire de Crapeaumesnil
- Olivier BERDON, Maire de Fresnières
- Thérèse DUBÉ, Maire d'Hainvillers
- Gauthier NANCELLE, Maire de Margny aux Cerises
- Frédéric MATRAN, membre du Bureau et Maire de Mareuil la Motte
- Audrey MOUFLET, 3^{ème} adjointe de Lassigny
- Guillaume TRIBOUT, Maire de Mortemer
- Franck HAVARD, membre du Bureau et Maire de La Neuville sur Ressons
- Benoît GREUGNY, Maire de Vignemont

- Pascale CASABIANCA, 1^{ère} adjointe de Villers sur Coudun
- Pierre RIVOALEN, 2^{ème} adjoint de Villers sur Coudun
- Guillaume PINEL, membre du Bureau et Maire de Marquéglise
- Francis BIELAWSKI, 1^{er} adjoint de Margny sur Matz

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **PROCEDE** aux inscriptions dans chaque commission de travail
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-9

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES PERMANENTE (CAO)

Vu l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes du Pays des Sources doit constituer une commission d'appels d'offres permanente.

Elle est composée du Président de droit, de cinq délégués titulaires et de cinq délégués suppléants.

Après un appel à candidature,

Messieurs Francis CORMIER, Alain DE PAERMENTIER, Serge de ARAUJO, Michel LEROY et Laurent MAROT sont candidats en qualité de délégués titulaires.

Messieurs Guy MESSIALLE, Sébastien NANCEL, Jean-Pierre LEONARD, Guillaume PINEL et Frédéric FLAMAND sont candidats en qualité de délégués suppléants.

Il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 62
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 62
- Majorité absolue : 28

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **PROCLAME ELUS** Messieurs Francis CORMIER, Alain DE PAERMENTIER, Serge de ARAUJO, Michel LEROY et Laurent MAROT comme délégués titulaires et Messieurs Guy MESSIALLE, Sébastien NANCEL, Jean-Pierre LEONARD, Guillaume PINEL et Frédéric FLAMAND comme délégués suppléants à la commission d'appels d'offres.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-10

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le Comité national d'action sociale (**CNAS**) est une association à laquelle la Communauté de Communes du Pays des Sources adhère pour faire bénéficier ses agents de prestations et d'aides dans le cadre de l'action sociale.

Il est proposé que le Président soit le délégué élu pour représenter la Communauté de Communes auprès du CNAS.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Monsieur René MAHET, en qualité de délégué élu de la Communauté de Communes du Pays des Sources auprès du CNAS
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-11

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ABEL LEFRANC ET DE LA VALLÉE DU MATZ.

Il convient d'élire un membre titulaire et un suppléant pour représenter la collectivité aux Conseils d'Administration du collège Abel LEFRANC de Lassigny et du collège de la Vallée du Matz de Ressons-sur-Matz.

Il est proposé que ce soit le/la vice-Président(e) en charge de la jeunesse et du sport comme titulaire et un élu des communes des secteurs de Lassigny et Ressons-sur-Matz comme suppléant pour chaque collège.

Madame Delphine VALOIS se porte candidate en tant que représentante titulaire et Monsieur Dominik RAABE en tant que représentant suppléant au conseil d'administration du collège Abel LEFRANC de Lassigny.

Monsieur Frédéric FLAMAND se porte candidat en tant que représentant titulaire et Monsieur Antoine BIBAUT en tant que représentant suppléant au conseil d'administration du collège LA VALLEE DU MATZ de Ressons sur Matz.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Madame Delphine VALOIS en tant que représentante titulaire et Monsieur Dominik RAABE en tant que représentant suppléant au conseil d'administration du collège Abel LEFRANC de Lassigny.
- Monsieur Frédéric FLAMAND en tant que représentant titulaire et Monsieur Antoine BIBAUT, en tant que représentant suppléant au conseil d'administration du collège LA VALLEE DU MATZ de Ressons sur Matz,
- **CHARGE** le Président d'en avvertir officiellement les conseils d'administration du collège Abel LEFRANC de Lassigny et du collège de la Vallée du Matz à Ressons sur Matz,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-12

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CENTRES SOCIAUX DE LASSIGNY ET DE RESSONS SUR MATZ.

Il convient d'élire un membre pour représenter la collectivité aux Conseils d'Administration des centres sociaux de Lassigny et de Ressons sur Matz.

Il est proposé que ce soit le/la vice-Président(e) en charge des Services à la Population.

Madame Delphine VALOIS, vice-Présidente en charge des Services à la Population se porte candidate comme membre du Conseil d'Administration du Centre Social de Lassigny et du Centre Social Rural de Ressons sur Matz

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Madame Delphine VALOIS comme membre du Conseil d'Administration du Centre Social de Lassigny et du Centre Social Rural de Ressons sur Matz
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement les conseils d'Administration du Centre Social de Lassigny et du Centre Social Rural de Ressons sur Matz
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-13

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA PLATE-FORME D'INITIATIVE LOCALE « INITIATIVE OISE-EST ».

Initiative Oise-Est est une plateforme qui adhère à Initiative France, premier réseau d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise qui regroupe, aujourd'hui, plus de 230 plateformes en France. Elle est composée de chefs d'entreprises bénévoles et de partenaires techniques qui apportent leur aide aux futurs créateurs repreneurs d'entreprises.

La mission principale d'Initiative Oise-Est est de dynamiser les territoires autour de la création et la reprise d'entreprise en développant des réseaux de partenaires économiques locaux publics et privés.

Initiative Oise-Est travaille en partenariat avec l'ensemble des opérateurs de la création reprise d'entreprise de l'Est de l'Oise.

Il convient d'élire un candidat pour représenter la collectivité au Conseil d'Administration de la plate-forme d'initiative locale.

Il est proposé que ce soit le/la vice-Président(e) en charge du Développement Économique.

Monsieur Alain DE PAERMENTIER, vice-Président en charge du Développement Économique se porte candidat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Monsieur Alain DE PAERMENTIER, vice-Président en charge du Développement Économique, représentant de la Communauté de Communes du Pays des Sources au Conseil d'Administration de la plate-forme d'initiative locale « Initiative Oise-Est »,
- **CHARGE** le Président d'en avertir le Conseil d'Administration de la plate-forme d'initiative locale « Initiative Oise-Est »,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-14

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A LA MISSION LOCALE DU COMPIEGNOIS-PAYS DES SOURCES

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes 16 - 25 ans.

Elle intervient dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture et d'accompagnement pour aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé.

L'objectif des missions locales est de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales.

Il convient d'élire six représentants dont deux siégeront au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Compiégnois-Pays des Sources.

Il est proposé de désigner le/la vice-Président(e) en charge du Développement Économique ainsi que 5 autres élus pour représenter la Communauté de Communes dont le/la vice-Président(e) en charge du Développement Économique et un élu pour siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Messieurs DE PAERMENTIER, vice-Président en charge du Développement Économique, PINEL, MÉNARD, BIBAUT, FLAMAND, LUISIN, représentants de la Communauté de Communes du Pays des Sources à la Mission Locale du Compiégnois-Pays des Sources et Messieurs DE PAERMENTIER et PINEL, représentants au Conseil d'Administration,
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le conseil d'administration de la Mission Locale du Compiégnois- Pays des Sources,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-15

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE SOURCES ET VALLÉES ET DU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER.

Le Pays de Sources et Vallées regroupe au sein d'une association les Communautés de Communes du Pays Noyonnais, des Deux Vallées et du Pays des Sources afin de mener des actions communes.

Il convient de désigner 7 membres pour représenter la collectivité au sein du Conseil d'Administration du Pays de Sources et Vallées.

Il est proposé de désigner le Président et les vice-Président(e)s.

De plus, le Pays de Sources et Vallées bénéficie du programme LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale) qui est un programme européen visant à soutenir les projets des territoires ruraux. Les projets sont sélectionnés par un Comité de Programmation local composé d'élus locaux et de représentants du secteur privé.

Il faut désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour le Comité de Programmation du Programme LEADER (en respectant la parité homme-femme).

Enfin, le Pays de Sources et Vallées travaille sur des thématiques spécifiques, auxquelles il convient d'associer les vice-Présidents concernés au sein de l'EPCI par les thématiques suivantes :

- PCAET → VP Environnement
- Projet Alimentaire Territorial → VP Valorisation du Territoire
- Commerces → VP Développement Economique
- Mobilité → VP Services à la population

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Mesdames, Messieurs MAHET, NANCEL, FLAMAND, VALOIS, CORMIER, GUIGAND, et PINEL représentants de la Communauté de Communes du Pays des Sources au Conseil d'Administration du Pays de Sources et Vallées
- **DÉSIGNE** Monsieur CORMIER et Madame CASABIANCA, représentants titulaires de la Communauté de Communes du Pays des Sources au sein du Comité de Programmation LEADER et **DÉSIGNE** Madame GUIGAND et Monsieur MAHET, représentants suppléants de la Communauté de Communes du Pays des Sources au sein du Comité de Programmation LEADER
- **DÉSIGNE** Messieurs CORMIER (pour le PCAET), PINEL (pour le PAT), DE PAERMENTIER (pour les commerces) et Madame VALOIS (pour la mobilité), pour intégrer les séances de travail thématiques du Pays de Sources et Vallées.
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le Conseil d'Administration du Pays de Sources et Vallées
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-16

DÉSIGNATION DES DÉLEGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE INGE' OISE (ex ADTO-SAO).

La Communauté de Communes du Pays des Sources est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE (ex SAO-ADTO). A ce titre, elle doit désigner les représentants, soit un titulaire et un suppléant, appelés à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires.

Ces représentants désignés, pourront être amenés, conformément aux statuts de la société, à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur.

Il est proposé de désigner le Président comme délégué titulaire et un vice-Président comme délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Messieurs MAHET, représentant titulaire et Monsieur Sébastien NANCEL, représentant suppléant de la Communauté de Communes du Pays des Sources aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement la Société Publique Locale INGE'OISE
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-17

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE (SMDO).

Le SMDO gère le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés dans l'Oise.

Le SMDO est administré par un Comité Syndical composé de délégués titulaires et suppléants désignés au sein des conseils communautaires des intercommunalités membres.

Il convient d'élire quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants.

Il est proposé de désigner le Président, le vice-Président en charge de l'environnement et deux autres personnes de la Commission Environnement comme titulaires et quatre autres personnes de la Commission Environnement comme suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Messieurs MAHET, CORMIER, LACROIX, et PINEL délégués titulaires et Messieurs MATRAN, GREUGNY, DE ARAUJO et LUISIN délégués suppléants de la Communauté de Communes du Pays des Sources au SMDO
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le SMDO
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-18

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SYNDICAT MIXTE OISE
TRES HAUT DÉBIT (SMOTHD).**

Lors de la création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit chargé de l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit, la Communauté de Communes du Pays des Sources a pris une nouvelle compétence relative au Très Haut Débit et a donc adhéré au SMOTHD.

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune pour représenter la collectivité au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.

Il est proposé de désigner comme délégués titulaires et suppléants représentant la communauté de communes au SMOTHD les délégués communautaires titulaires et suppléants de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Mesdames et Messieurs les délégués titulaires et délégués suppléants des communes auprès de la Communauté de Communes du Pays des Sources, délégués titulaires et suppléants au SMOTHD, selon tableau en annexe. Pour les communes ayant quatre délégués au sein du Pays des Sources, sont désignés:
 - LASSIGNY: Messieurs MAROT et FLAMAND
 - RESSONS SUR MATZ : Messieurs DE PAERMENTIER et LEFEBVRE
 - VILLERS SUR COUDUN : Mesdames VAN POUCKE et CASABIANCA
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le SMOTHD
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

Délégués SMOTHD-CC PAYS DES SOUCHES Publié sur le site Internet le 30 avril 2026

Communes	Nom	Prénom	DT ou DS
AMY	CARPENTIER	Philippe	DT
AMY	MANNSBERGER	Anne	DS
ANTHEUIL PORTES	BIBAUT	Antoine	DT
ANTHEUIL PORTES	DELILLE	Hervé	DS
AVRICOURT	BERTHE	Jean-Philippe	DT
AVRICOURT	MONTERGOUS	Marie-Thérèse	DS
BAUGY	DARCY	Jean Claude	DT
BAUGY	MORIN	Françoise	DS
BEAULIEU LES FONTAINES	PIECHON	Robert	DT
BEAULIEU LES FONTAINES	VANDERHAEGHE	Olivier	DS
BELLOY	CARDON	Christian	DT
BELLOY	LEMAIRE	Patrick	DS
BIERMONT	MANSARD	Francis	DT
BIERMONT	MORLIERE	Jeannine	DS
BOULOGNE LA GRASSE	SOUABE	Eric	DT
BOULOGNE LA GRASSE	TANTON	Olivier	DS
BRAISNES SUR ARONDE	GRANGER	Isabelle	DT
BRAISNES SUR ARONDE	DUPUIS	Gilles	DS
CANDOR	VALOIS	Delphine	DT
CANDOR	JANIAK	Patrick	DS
CANNECTANCOURT	LAUDE	Christian	DT
CANNECTANCOURT	MELIQUE	Didier	DS
CANNY SUR MATZ	DELACHAMBRE	Philippe	DT
CANNY SUR MATZ	DUBOIS	Guy	DS
CONCHY LES POTS	PINSSON	Marie-Christine	DT
CONCHY LES POTS	HUCHER	Vincent	DT
COUDUN	DE ARAUJO	Serge	DT
COUDUN	ROLLET	Sylvie	DT
CRAPEAUMESNIL	MESSIALLE	Guy	DT
CRAPEAUMESNIL	DEJONGHE	Jonathan	DS
CUVILLY	ODERMATT	Franck	DT
CUVILLY	DUMONT	Elisabeth	DS
CUY	LEROY	Michel	DT
CUY	TRIQUET-DEPUILLE	Aurélie	DS
DIVES	LEONARD	Jean-Pierre	DT
DIVES	FEDASZ	Claude	DS
ECUVILLY	LACROIX	Thierry	DT
ECUVILLY	AUBERT	Séverine	DS
ELINCOURT STE MARGUERITE	MENARD	Annie	DT
ELINCOURT STE MARGUERITE	DEMARQUE	Nathalie	DT
EVRICOURT	PIDOUX	Delphine	DT
EVRICOURT	RIBEYRE	Florent	DS
FRESNIERES	BERDON	Olivier	DT

FRESNIERES	HAUTREUX	Océane	DS
GIRAUMONT	JEANNOT	Bernard	DT
GIRAUMONT	RAFIGNON	Benjamin	DS
GOURNAY SUR ARONDE	PLUCIENNIK	Eric	DT
GOURNAY SUR ARONDE	MOENS	Margot	DS
GURY	PILLOT	Sandrine	DT
GURY	DE BROUVER	Hubert	DS
HAINVILLERS	DUBE	Thérèse	DT
HAINVILLERS	MENARD	Gérard	DS
LABERLIERE	HAVARD	Franck	DT
LABERLIERE	MEYNIER	Guillaume	DS
LAGNY	RAABE	Dominik	DT
LAGNY	BARA	Mathieu	DS
LA NEUVILLE SUR RESSONS	NANCEL	Sébastien	DT
LA NEUVILLE SUR RESSONS	VATEL	Emilie	DS
LASSIGNY	MAROT	Laurent	DT
LASSIGNY	FLAMAND	Frédéric	DT
LATAULE	MAHET	René	DT
LATAULE	LIENARD	Vanessa	DS
MAREUIL LA MOTTE	MATRAN	Frédéric	DT
MAREUIL LA MOTTE	SWYNGHEDAUW	Michèle	DS
MARGNY AUX CERISES	NANCELLE	Gauthier	DT
MARGNY AUX CERISES	DUBOIS	Catherine	DS
MARGNY SUR MATZ	DE FRESSE DE MONVAL	Baptiste	DT
MARGNY SUR MATZ	BIELAWSKI	Francis	DS
MARQUEGLISE	PINEL	Guillaume	DT
MARQUEGLISE	LENEUTRE	David	DS
MONCHY HUMIERES	LUISIN	Arnaud	DT
MONCHY HUMIERES	MACREZ	Raphaël	DT
MORTEMER	TRIBOUT	Guillaume	DT
MORTEMER	DELAITRE	Patricia	DS
NEUFVY SUR ARONDE	GUIGAND	Anne-Claire	DT
NEUFVY SUR ARONDE	LEDOUX	Olivier	DS
OGNOLLES	MIETTON	John	DT
OGNOLLES	LENS	Laëtitia	DS
ORVILLERS SOREL	CORMIER	Francis	DT
ORVILLERS SOREL	WELLHÖFER	Francine	DS
PLESSIS DE ROYE	AFONSO	Mickael	DT
PLESSIS DE ROYE	BOUCAUX	Gérard	DS
RESSONS SUR MATZ	DE PAERMENTIER	Alain	DT
RESSONS SUR MATZ	LEFEBVRE	Claude	DT
RICQUEBOURG	THERY	Stéphane	DT
RICQUEBOURG	MIELLOT	René	DS
ROYE SUR MATZ	FILLON	François	DT
ROYE SUR MATZ	DOARÉ	Hervé	DS
SOLENTE	LEJEUNE	Yannick	DT

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 060-246000855-20260416-2026_04_16_18-DE

Publié sur le site Internet le **30 avril 2026**

SOLENTE	BERANGER	Sandra	
THIESCOURT	GOMEZ	François	
THIESCOURT	GELSOMINO	Coralie	DT
VIGNEMONT	GREUGNY	Benoît	DT
VIGNEMONT	KASPRZYCKI	Chantal	DS
VILLERS SUR COUDUN	CASABIANCA	Pascale	DT
VILLERS SUR COUDUN	VAN POUCKE	Véronique	DT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-19

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A L'EPTB SOMME AMEVA

L'AMEVA est un syndicat mixte à la carte qui propose :

- Pour l'ensemble de ses membres, des missions d'études et d'animation de différents programmes (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations, Programme Plan Somme, SAGE, Natura 2000...) et permet le financement d'opérations de lutte contre les inondations, de restauration et d'entretien des rivières, ou encore de préservation et de gestion des zones humides.
- Pour les membres qui en font la demande, par délibération, des missions d'assistance administrative et technique dans les domaines suivants :
 - Prévention des risques d'inondation, lutte contre le ruissellement
 - Restauration, entretien des rivières et zones humides
 - Eau potable
 - Assainissement collectif
 - Assainissement non collectif

La Communauté de Communes du Pays des Sources, membre de l'AMEVA depuis décembre 2015, est représentée par un délégué titulaire siégeant au sein du comité syndical.

Il est proposé de désigner soit le/la vice-Président(e) en charge de l'Environnement soit un délégué d'une des sept communes concernées (Amy, Avricourt, Beaulieu-les-Fontaines, Crapeaumesnil, Margny-aux-Cerises, Ognolles, Solente).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Philippe BERTHE, Maire d'AVRICOURT, titulaire représentant la Communauté de Communes du Pays des Sources à l'AMEVA.
- **CHARGE** le Président d'en avvertir officiellement l'AMEVA
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-20

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) SOMME AVAL ET COURS D'EAU COTIERS

La Communauté de Communes du Pays des Sources est membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Somme aval et Cours d'eau côtiers.

A ce titre, elle dispose d'un délégué. Il n'y pas de délégué suppléant.

Il est proposé de désigner soit le/la vice-Président(e) en charge de l'Environnement soit un délégué d'une des sept communes concernées (Amy, Avricourt, Beaulieu-les-Fontaines, Crapeaumesnil, Margny-aux-Cerises, Ognolles, Solente).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean- Philippe BERTHE, Maire d'AVRICOURT, délégué de la Communauté de Communes du Pays des Sources à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement l'AMEVA
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-21

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SYNDICAT MIXTE OISE- ARONDE (SMOA)

Depuis le 1^{er} février 2010, la Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS) est membre du Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA).

Le SMOA constitue la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde. Il en assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'animation et la révision. Cet outil de planification fixe des objectifs de préservation, de mise en valeur et de production de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant.

En parallèle, depuis le 26 juin 2018, le SMOA exerce la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) en lieu et place des syndicats intercommunaux de rivières du bassin et des EPCI-FP. Cette compétence porte sur l'aménagement du bassin versant Oise-Aronde, l'entretien et la restauration des cours d'eau non domaniaux et enfin la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et humides.

En février 2023, les Présidents de la CCPS et de la CC2V ont sollicité le SMOA afin d'étudier la mise en place d'une organisation commune avec les bassins du Matz, de la Divette concernant la GEMA. En conséquence, les syndicats du Matz (SMVM) et de la Divette (SIAED) ont fusionné avec le SMOA par arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2024.

En complément, depuis le 16 février 2026, le SMOA exerce la compétence ruissellement pour le compte de la communauté de communes. Ainsi, le SMOA est en mesure d'intervenir à l'échelle des communes concernées pour des motifs d'intérêt général en lien avec la maîtrise des coulées de boues et des ruissellements agricoles dans le but de l'atteinte du bon écologique, ou pour des raisons d'urgence.

La CCPS dispose au sein du SMOA de 10 titulaires et 10 suppléants.

Par conséquent, il est proposé de désigner le/la vice-Président(e) en charge de l'environnement ainsi que 9 délégués des communes concernées des bassins du Matz, de la Divette et de l'Aronde en tant que titulaires ainsi que 10 suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Messieurs CORMIER, vice-Président en charge de l'Environnement, puis Messieurs DARCY, PINEL, GOMEZ, MATRAN, GREUGNY, LEONARD, FILLON et Mesdames LEROUX, GRANGER, délégués titulaires. Messieurs HAVARD, DE ARAUJO, MACREZ, MAHET, MAROY, PLUCIENNIK, DE PAERMENTIER, THERY et Mesdames PIDOUX, MENARD, délégués suppléants de la Communauté de Communes du Pays des Sources au Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA)
- **CHARGE** le Président d'en avvertir officiellement le SMOA.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-22

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A LA COMMISSION LOCALE
DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES
EAUX (SAGE) OISE-ARONDE.**

Depuis le 16 octobre 2016, la Communauté de Communes du Pays des Sources est membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde.

Le SMOA constitue la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde. Il en assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'animation et la révision. Cet outil de planification fixe des objectifs de préservation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant.

A ce titre, deux délégués de la CCPS et un délégué au titre du SCOT de la CCPS siègent au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Il est proposé de désigner le/la vice-Président(e) en charge de l'Environnement et 2 délégués des communes concernées (Belloy, Braisnes-sur-Aronde, Coudun, Giraumont, Gournay-sur-Aronde, Lataule, Vignemont, Villers-sur-Coudun, Antheuil-Portes, Baugy, Monchy-Humières, Neufvy-sur-Aronde).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Messieurs CORMIER, vice-Président en charge de l'Environnement et DE ARAUJO délégués de la Communauté de Communes du Pays des Sources à la CLE du SAGE Oise-Aronde
- **DÉSIGNE** Madame GRANGER déléguée de la Communauté de Communes du Pays des Sources à la CLE du SAGE Oise-Aronde, au titre du SCOT
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement la CLE du SAGE Oise-Aronde
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-23

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SYNDICAT MIXTE OISE- MOYENNE (SMOM)

Le Syndicat Mixte Oise-Moyenne (SMOM) est une collectivité territoriale ayant pour but d'impulser la gestion durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de l'Oise Moyenne, dont votre EPCI fait partie. Le Syndicat exerce la compétence Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à l'échelle de 136 communes.

Depuis sa création, en date du 1er janvier 2020, le SMOM réalise, entre autres :

- l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Oise-Moyenne
- le pilotage de l'étude d'élaboration du SAGE Oise-Moyenne (2024-2028)
- le pilotage du Contrat de Territoire (CT) Oise-Moyenne (2021-2025 et 2026-2031)
- le suivi d'une étude hydrogéologique sur les volumes prélevables (étude HMUC, 2025-2027)
- la sensibilisation des acteurs du territoire aux enjeux de l'eau.

Le Syndicat est administré par un Comité syndical composé de titulaires issus des 6 EPCI et des 11 communes adhérentes. La communauté de communes est représentée au sein du SMOM par 5 délégués

Il est proposé de désigner le/la vice-Président(e) en charge de l'environnement et 4 élus des communes concernées par sous-bassin versant (**Divette** : Plessis-de-Roye, Lassigny, Dives, Cuy, Thiescourt, Evricourt, Cannectancourt, **Matz** : Antheuil-Portes, Boulogne la Grasse, Biermont, Canny-sur-Matz, Conchy les Pots, Cuvilly, Elincourt-Sainte-Marguerite, Fresnières, Giraumont, Gury, Hainvillers, Laberlière, La Neuville sur Resson, Lataule, Mareuil-la-Motte, Margny-sur-Matz, Marquéglise, Mortemer, Orvillers-Sorel, Resson-sur-Matz, Ricquebourg, Roye-sur-Matz, Vignemont, **Verse** : Beaulieu-les-Fontaines, Ecuville, Candor, Lagny).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Messieurs CORMIER, vice-Président en charge de l'Environnement, LENOARD, LACROIX, MATRAN et Madame MÉNARD, représentants de la Communauté de Communes du Pays des Sources au Syndicat Mixte Oise-Moyenne,
- **CHARGE** le Président d'en avvertir officiellement le SMOM
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, JC DARCY, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD, E. SOUABE (remplacé par O. TANTON), I. GRANGER, D. VALOIS, C. LAUDE (remplacé par D. MELIQUE), P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY, JP. LEONARD, T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, S. PILLOT, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, S. NANCEL, L. MAROT, S. LEROUX, F. FLAMAND, A. MOUFFLET, R. MAHET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. de FRESSE DE MONVAL, G. PINEL, A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, AC. GUIGAND, J. MIETTON, F. CORMIER, M. AFONSO, A. DE PAERMENTIER, C. LEFEBVRE, E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE, F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA, P. RIVOALEN, V. VAN POUCKE.

Etait excusée :

Madame S. ROLLET (a donné pouvoir à S. DE ARAUJO).

Etaient absents :

Monsieur Guillaume PINEL est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 61 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 62

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-16-24

DÉSIGNATION D'UN DÉLEGUÉ REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) OISE-MOYENNE.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) Oise-Moyenne a été instaurée en 2021 afin de superviser l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du territoire Oise-Moyenne, dont votre EPCI fait partie.

En 2022, la CLE a désigné le Syndicat Mixte Oise Moyenne (SMOM) comme structure porteuse du SAGE. L'étude d'élaboration de ce document a été lancée en 2024. Depuis 2025, la CLE suit par ailleurs le déroulement d'une étude hydrogéologique lancée à l'échelle du bassin versant.

Par suite des élections, il convient de renommer les délégués qui siègeront au sein du Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la CLE.

Pour la CCPS, il s'agit de désigner un représentant au sein de la CLE du SAGE Oise-Moyenne.

Il est proposé de désigner le/la Vice-Président(e) en charge de l'environnement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **DÉSIGNE** Messieurs CORMIER vice-Président en charge de l'Environnement, délégués de la Communauté de Communes du Pays des Sources à la CLE du SAGE Oise-Moyenne
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement la CLE du SAGE Oise-Moyenne
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

René MAHET